



Validité d'un congé délivré par huissier

Par **LAURENTDUPOUY**, le **04/05/2008** à **15:50**

Le 14 novembre 2006, l'huissier que j'ai mandaté délivre un congé pour vente à mes locataires. L'huissier se trompe sur la date d'effet du congé et mentionne le 15 mai 2006 au lieu du 15 mai 2007.

Les locataires revendiquent la nullité du congé au motif que le congé donné pour une date erronée est nul.

Il semble que la Cour de Cassation n'ait jamais à se positionner sur une telle question et l'assureur en responsabilité professionnelle de l'huissier refuse de considérer la nullité du congé en l'absence de jurisprudence.

Un tribunal d'instance se serait-il déjà positionné, voir le juge suprême.

Je vous remercie de m'apporter vos informations si vous en disposez.